

Conditions Générales de Vente applicables aux inscriptions à des Formations ou à des stages dispensés sur le territoire français

Article 1 – Champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, sont conclues entre :

- La société La Compagnie Maritime SARL., société d'enseignement culturel et de formation professionnelle, élisant domicile au 24, av de la croix du capitaine 34000 Montpellier RCS de Montpellier

Ci dessus dénommé « la compagnie maritime »

- Et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs prestations de formations, fournies par la Compagnie Maritime SARL,

Ci-après dénommées le Stagiaire ou l'élève de la formation

Article 2 – Objet

Les CGV visent à définir les modalités de vente entre L'Ecole de Formation La compagnie maritime et le stagiaire, à partir de la commande en ligne via une plateforme de paiement ou de l'inscription en ligne par envoi de chèque et ce, jusqu'au début du stage, ou de la rentrée des cours pour les Formations longues..

Les présentes CGV complétées le cas échéant par des conditions particulières présentes sur le catalogue Weezevent sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Stagiaire, à toute commande par le Stagiaire de prestations de la société La compagnie maritime SARL.

Article 3 – Prestations

Les prestations régies par les présentes CGV sont celles qui figurent sur le site Internet et qui sont indiquées comme vendues. Elles sont proposées dans la limite des places disponibles.

Les prestations sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible

Elles sont réalisées sous forme de **Stage** : « Prestation de formation courte, de une à seize semaines semaine » ou sous forme d'une prestation annuelle de septembre à juin, dénommée **La Formation** : « Prestation de formation longue répartie sur trois années continues et intitulées :

Classe « PREPA » pour la 1^{er} année dite préparatoire scindée en deux semestres.

Classe « PRO1 » pour la seconde année, soit la première année du cycle professionnel

Classe « PRO2 » pour la troisième année, soit la seconde année du cycle professionnel ». Les photographies ne sont pas contractuelles. Seule la classe

« Prépa » est ouverte à tous. L'inscription aux classes Pro 1 et pro 2 est soumise à conditions sur dossier et sur avis favorable d'une commission de rentrées.

La Compagnie maritime SARL se réserve le droit de procéder à l'annulation du Stage ou de la Formation pour effectif insuffisant. Les Stagiaires concernés seront informés avant le début du Stage ou de la Formation.

Article 4 – Tarifs

Tous nos prix sont indiqués TTC et ne comprennent ni les frais d'hébergement ni les frais de repas.

Ils comprennent les frais de scolarité ou frais pédagogiques pour chaque stage ou formation, ainsi que des frais d'inscription ou de dossier pour l'entrée en classe Préparatoire.

La participation à une prestation de La compagnie maritime étant conditionnée au plus tard, le premier jour de celle-ci :

par le règlement intégral lorsqu'il s'agit de **Stages** ou

par le règlement d'un acompte des frais de scolarité lorsqu'il s'agit de la **Formation**, ne pouvant excéder 30% du prix total de chaque année.

Le solde des frais de scolarités sera dû sous forme d'un paiement échelonné et selon un échéancier dûment convenu entre les parties tout au long de la formation dispensée

La Compagnie Maritime se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Stagiaire, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci dessus.

Les Frais de dossier à la classe Préparatoire, donnent droit à la création d'un dossier, garantissent une place dans la formation et déclenchent l'envoi du dossier d'inscription.

Article 5 – Commande et inscription

Pour valider une commande de Stage ou une demande d'inscription à La Formation, le Stagiaire devra remplir ses coordonnées, ses modalités de paiement et enfin accepter les CGV soit par la plateforme de paiement weezevent soit par le site internet via le formulaire d'inscription.

Cette dernière étape formalisant le contrat de prestation entre la compagnie maritime et le Stagiaire pour l'entrée à un stage ou pour toute entrée en formation.

Pour les **Stages**, La compagnie maritime accusera réception de la commande, par l'envoi d'un courrier électronique généré automatiquement, dès sa validation en ligne par la plateforme de paiement ou généré manuellement à réception d'un chèque d'acompte. Le contrat sera alors conclu à la date et heure de l'accusé de réception de la commande. Un courrier électronique ultérieur précisera le lieu et l'heure de la convocation au stage.

Pour la **Formation**, La compagnie maritime accusera la demande d'inscription dès réception du formulaire d'inscription, auquel la compagnie maritime proposera en retour par courrier électronique ou remis en main propre ou par envoi postal, un Contrat de Formation professionnelle et une présentation de la dite Formation.

A l'issue d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la date de l'accusé de réception par le client du contrat par courrier électronique ou de sa signature, par remise en main propre, La compagnie maritime validera l'inscription à réception du Contrat, si et seulement si ce dernier est renvoyé exclusivement par voie postale ou remis en main propre, dûment rempli et signé à la main, ou de la date de remise en main propre du courrier.

Article 6 – Modalités de paiement

Le règlement des prestations en ligne s'effectue par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard ou par virement sur le compte bancaire Société Générale IBAN : FR76 3000 3032 5100 0200 5342 182 - BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Les paiements par carte bancaire sont réalisés par le biais d'un système sécurisé de telle sorte que les informations transmises sont cryptées par un logiciel

Le paiement en ligne est exigible à la commande pour les stages et entre la fin de la période de rétractation et le début des cours pour la Formation.

Article 7 – Droit de rétractation

Par dérogation à l'article L.121-20-1, 1° du Code Français de la Consommation, et par dérogation à l'article L6353-5 du code du travail, la Compagnie Maritime accorde au Stagiaire un droit de rétractation de 14 jours francs pour toute validation de commande pour les stages ou pour toute inscription à la formation tel que décrite à article 5.

A compter de la date de l'accusé de réception de la commande ou du contrat pour l'inscription dans la Formation, et avant la fin du délai, La rétractation donne droit pour le Stagiaire au remboursement des sommes déjà versées dans les meilleurs délais et au plus tard 14 (quatorze) jours après la date à laquelle le Stagiaire a exercé son droit de rétractation.

Pendant ce délai, le Stagiaire pourra demander le remboursement sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités.

La rétractation peut se faire par l'intermédiaire d'une déclaration dénuée d'ambiguïté par e mail. Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.

Article 8 – Moyens du remboursement

Conformément à l'article 7 et si il a lieu, La compagnie maritime procédera au remboursement par chèque ou par virement, sur présentation d'un Relevé d'identité bancaire.

Le remboursement vous sera envoyé ou viré, au plus tard dans les 14 jours à compter du jour où La compagnie Maritime est informée de votre décision de rétractation du présent contrat. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Article 9 – Signature et preuves

Dans tous les cas, la fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'intégralité de ladite commande conformément aux dispositifs de la loi du 13 mars 2000 et vaudront exigibilité des sommes engagées par la saisie des Prestations figurant sur le bon de commande.

Cette validation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le site internet. Toutefois, en cas d'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire, le Stagiaire est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter la compagnie maritime.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la compagnie maritime et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

Article 10 – Responsabilité

La Compagnie Maritime s'engage à apporter à l'exécution des prestations tous ses soins. En revanche, la responsabilité de la compagnie maritime ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au contrat à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française ou à une grève.

De même, la responsabilité de la compagnie maritime ne saurait être engagée lors de la commande en ligne pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

Article 11 - Loi Applicable et compétence juridictionnelle

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes CGV sera de la compétence exclusive des tribunaux de Montpellier. Cette clause de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Stagiaire non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la SARL la compagnie maritime qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Article 12 – Acceptation du stagiaire

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptés par le Stagiaire, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.